

# LE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2015/2016

## Magistère de sciences de gestion 1<sup>ère</sup> année Apprentissage

Sous réserve de validation par le CA le 12 octobre 2015

### 1. Les absences et assiduité

La présence à chaque cours est obligatoire et contrôlée par signature sur une feuille de présence. Chaque enseignant est libre d'intégrer dans l'évaluation une pénalisation des absences éventuelles.

### 2. La ponctualité

Il est attendu des étudiants un comportement exemplaire pendant la scolarité, aussi bien vis-à-vis des enseignants que de l'encadrement du programme. La ponctualité est de rigueur. Un étudiant retardataire qui n'aurait pas été accepté en cours sera considéré comme absent.

### 3. Durée de la scolarité

La scolarité est d'une année. Les cours commencent le 31/8/2015 et se terminent début juillet 2016. **Aucun redoublement n'est accepté. Chaque étudiant doit suivre l'intégralité des enseignements.**

### 4. Fraude et plagiat

Tout étudiant convaincu de fraude ou de plagiat fera l'objet d'un rapport pouvant mener au conseil de discipline.

### 5. Examens

La convocation aux examens se fait par voie d'affichage. L'absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un 0. L'absence à une épreuve de contrôle continu ou à l'examen terminal est sanctionnée par un 0. Un courrier explicatif accompagné du justificatif de l'absence au test de contrôle continu doit être apporté au secrétariat dans les 8 jours suivant cette absence. Dans le cas où le justificatif est légitimé, le directeur peut proposer une épreuve de rattrapage.

### 6. Organisation des études :

La formation est organisée en 2 semestres : semestre 1 et semestre 2 chacun de 30 ECTS obligatoires. La liste des UE figure en annexe.

Chaque étudiant doit obtenir au minimum 10/20 dans chaque UE y compris l'UE « apprentissage ». Les UE ne se compensent pas. Les semestres 1 et 2 ne se compensent pas.

### 7. La validation des UE d'enseignements

Tous les enseignements sont obligatoires et donnent lieu à une évaluation adossée à un contrôle continu et / ou un examen terminal sous forme d'épreuve écrite -ou sous forme d'exposés- avec un coefficient de 1. Chaque enseignant précisera les modalités d'évaluation et le mode de calcul de la moyenne de son UE en début de cours.

Les notes obtenues ne se compensent pas entre elles. Les étudiants doivent obtenir la note de 10/20 à toutes les unités d'enseignement.

Lorsque la note de 10 n'a pas été atteinte, des examens d'appel sont organisés pour les seuls enseignements au titre desquels la moyenne n'a pas été obtenue. Ils sont organisés dans le calendrier d'alternance et détaillés par voie d'affichage. Les étudiants ont interdiction de repasser une UE validée (note supérieure ou égale à 10). La note de 2<sup>ème</sup> session se substitue à la précédente.

## **8. L'apprentissage**

L'étudiant doit engager toutes les recherches pour trouver un contrat d'apprentissage en adéquation avec le diplôme.

L'étudiant doit tenir informées les personnes en charge de la formation en apprentissage de la signature de son contrat d'apprentissage.

L'étudiant doit respecter le calendrier d'alternance déterminant les périodes de présence en cours et en entreprise.

L'étudiant doit être présent à tous les cours mentionnés sur le calendrier d'alternance. Toute absence injustifiée en cours sera signalée à son entreprise et pourra faire l'objet, de la part de l'entreprise, d'une retenue sur salaire.

L'étudiant doit signer les feuilles de présence présentées pendant les périodes de cours.

L'étudiant doit être conscient que toute volonté de rupture du contrat d'apprentissage, sera soumise à l'examen du conseil pédagogique de la formation pour étudier le bien-fondé des raisons et motivations de la rupture.

Si l'étudiant n'a pas signé de contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation, il n'est pas autorisé à continuer la formation et ni à redoubler.

## **9. Le Jury :**

Un jury désigné par le Président de l'université, présidé par un enseignant en titre de l'Université et comprenant des enseignants de la formation, délibère sur la délivrance du diplôme.

La validation des UE, comme la délivrance du diplôme, sont prononcées après délibération du jury.

La décision du jury est souveraine.

## **10. Décisions du jury**

Tout étudiant ayant au moins 10/20 à chaque UE valide 60 ECTS, valide sa 1ère année de Magistère de Sciences de Gestion et reçoit une attestation de réussite. En outre il obtient, par équivalence, la licence SOM Mention Gestion.

Tout étudiant ayant une ou plusieurs notes inférieures à 10/20 après la deuxième session ne peut valider la 1ère année de Magistère de Sciences de Gestion. Mais, s'il respecte les conditions d'obtention de la licence de Gestion votées en CA (soit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note inférieure à 7), il l'obtient par équivalence. S'il ne peut pas poursuivre en 2ème année du Magistère de Sciences de Gestion ni redoubler sa 1ère année de Magistère, il peut postuler dans d'autres Master 1.

Tout étudiant ne validant pas la licence SOM option Gestion peut redoubler en parcours initial et devra repasser toute UE dont la note est inférieure à 10/20.

### **Aucune mention n'est attribuée à l'issue de cette année**

Le diplôme universitaire du Magistère de Sciences de Gestion est obtenu à l'issue des 3 années du Magistère.

A la fin de la 3ème année les étudiants obtiendront également le M2 Management global sous condition d'obtenir le Magistère de sciences de gestion 3<sup>ème</sup> année.

ANNEXE :

**PREMIERE ANNEE - 30 ECTS par semestre**

<b>Libellé des enseignements de 1ère année du Magistère de sciences de gestion Apprentissage 2015-2016</b>	<b>Crédits ECTS</b>
Comptabilité générale	2
Jeu de comptabilité	1
Gestion financière des emprunts	1
Droit des sociétés	3
Psychosociologie des organisations	4
Gestion des ressources humaines	4
Espagnol oral et écrit semestre 1	4
Anglais oral semestre 1	2
Anglais : TOEFL	2
Les outils informatiques du manager	1
Comptabilité de gestion	4
Aspects économique de la mondialisation	2

<b>Libellé des enseignements de 1ère année du Magistère de sciences de gestion apprentissage 2015-2016</b>	<b>Crédits ects</b>
Droit économique	3
Analyse financière	1
Espagnol oral et écrit semestre 2	3
Anglais oral semestre 2	1
Anglais : TOEIC et examen	1
Contrôle de gestion et audit	3
Fondamentaux du marketing	4
Fiscalité des entreprises	4
Comptabilité approfondie	2
Droit du travail	4
Livret d'apprentissage	2
MSAD	1
Initiation à l'art moderne	1

## **L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE REUSSITE :**

L'obtention de l'attestation de réussite se fait au travers de la validation des deux semestres et de toutes les UE. Chaque étudiant doit obtenir au minimum 10/20 dans chaque UE.

L'obtention du diplôme se fait au travers de la validation de toutes les UE. Chaque étudiant doit obtenir au minimum 10/20 dans chaque UE.

Le résultat est délibéré pour l'ensemble des étudiants par un jury désigné par arrêté du Président de l'Université, présidé par le responsable ou les responsables du Magistère de sciences de gestion. Il comprend au moins trois enseignants participant à la formation et une majorité de professeurs des Universités.

Le diplôme est obtenu à l'issue des 3 années du Magistère.

La réussite de la 1<sup>ère</sup> année de Magistère de Sciences de Gestion permet, comme évoqué au paragraphe 10, d'obtenir l'équivalence à la licence de sciences de gestion de Dauphine

A la fin de la 3<sup>ème</sup> année les étudiants obtiendront également le M2 Management global sous condition d'obtenir le Magistère de sciences de gestion 3<sup>ème</sup> année.